

COMMUNE DE ROQUEFORT DE SAULT

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du :
19 décembre 2018

Secrétaire de séance : A. DENJEAN

Membres du conseil

présents:

Mme. Monique SAINT JEVIN Maire
Mme. Annie DENJEAN 1^{er} adjoint
Mme. Nicole MANRESA
M. Patrick DULCET

Absents :

M. Benoit OLIVE (excusé).
M. Eric AUBIGNA (non excusé).

ORDRE DU JOUR

- DELIBERATION POUR LE TRANSFERT COMPETENCE «EAU ET ASSAINISSEMENT»..... 1
 - DELIBERATION CHOIX DE L'ENTREPRISE : RENOVATION «ECLAIRAGE PUBLIC»..... 2
 - DELIBERATION : INDEMNITES DE L'AGENT RECENSEUR 2
 - MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION POUR MR. HOPCRAFT MALCOM ET MME HOPCRAFT DONNA..... 2
 - TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT POUR 2019..... 3
 - DIVERS..... 3
-

- DELIBERATION POUR LE TRANSFERT COMPETENCE «EAU ET ASSAINISSEMENT».

Mme le Maire rappelle la loi NOTRE qui a prévu le transfert obligatoire de la compétence de l'eau et de l'assainissement au niveau intercommunal au 1^{er} janvier 2020.

Une nouvelle loi du 3 août dernier permet de le reporter en 2026.

Il convient de préciser que la Communauté de Communes conserve la compétence du SPANC.(service public d'assainissement non collectif).

Lors d'un conseil communautaire , la majorité des communes a voté contre ce transfert de compétences au 1^{er} janvier 2020.

DEL 2018 -76

Le conseil municipal , après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **Décide** de faire opposition au transfert de la compétence «eau et assainissement» au 1^o janvier 2020 .
- **Charge** le Maire de notifier cette délibération au Préfet et au Président de la Communauté de Communes.

□ **DÉLIBÉRATION CHOIX DE L'ENTREPRISE : RÉNOVATION «ÉCLAIRAGE PUBLIC».**

Suite à l'appel d'offres lancé pour la rénovation de l'éclairage public sur ROQUEFORT DE SAULT dans une première tranche de travaux , 3 entreprises avaient été sollicitées.

Une seule a répondu dans les délais

Une autre a répondu hors délai.

La troisième n'a pas répondu.

C'est donc l'entreprise ROBERT S.A.S qui assurera les travaux.

La première tranche sera réalisée en 2019.

La deuxième qui concerne le hameau de Buillac sera réalisée en 2020.

Le montant des travaux sur cette première tranche s'élève à 48.156.94 € HT.

Une subvention du SYADEN d'un montant de 25.000 € HT viendra en déduction de ce montant.

DEL 2018-77

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **Décide** que l'entreprise ROBERT S.A.S. réalisera les travaux de rénovation de la première tranche de travaux concernant Roquefort de Sault pour un montant de 48.156.94 € HT
- **Note** que le SYADEN subventionne ces travaux à hauteur de 25.000.€ HT

□ **DELIBERATION : INDEMNITES DE L'AGENT RECENSEUR .**

Le prochain recensement de la population aura lieu du 17 janvier 2019 au samedi 16 février 2019.

L'agent recenseur sera Mlle PINEAU Ella.

La dernière opération de collecte ayant été réalisée en 2014, l'INSEE nous versera une dotation forfaitaire de recensement représentant la participation financière de l'Etat due aux travaux engagés par la commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement.

Son montant s'élèvera 345 €.

DEL 2018-78

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **Décide** de fixer la rémunération de l'agent recenseur à 345 €
- **Dit** que ce tarif ne comprend pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune. .

□ **MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION POUR MR. HOPCRAFT MALCOM ET MME HOPCRAFT DONNA.**

Monsieur HOPCRAFT Malcom nous demande de modifier son contrat de location pour son atelier de menuiserie.

La Mairie propriétaire, accepte et modifie le contrat de bail de cette location en un contrat de bail à usage professionnel pour une durée de 9 années les bâtiments **B1** situés sur la **parcelle A 339**

Le montant du loyer reste inchangé.

Mme HOPCRAFT Donna fait la même demande pour son atelier d'art «Le lapin bleu» pour le bâtiment B5 situé sur la parcelle A339.

Nous acceptons de modifier son contrat de location dans les mêmes conditions que pour son mari.

DEL 2018-79

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré à l'unanimité ,

- **Accepte** la demande de Mr. HOPCRAFT Malcom
- **Modifie** le contrat de location de la menuiserie en un contrat de bail à usage professionnel pour une durée de 9 ans

DEL 2018-80

- Accepte la demande de Mme HOPCRAFT Donna
- Modifie le contrat de location de l'atelier d'art en un contrat de bail à usage professionnel pour une durée de 9 ans.

□ **TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT POUR 2019.**

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2019 seront de :

EAU : 44€

ASSAINISSEMENT :28 €

Nous rappelons à tous les abonnés que la mairie est obligée d'augmenter progressivement ces tarifs puisque en cas de gros travaux sur nos réseaux et vu la faiblesse de nos tarifs, nous ne sommes pas éligibles aux subventions

Quant à L'agence de l'eau elle se désengage des communes.

DEL 2018-81

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Accepte les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2019 à savoir :**

EAU :44 €

ASSAINISSEMENT : 28 €

□ **DIVERS**

Rendez-vous le 5 janvier à 18h30 salle polyvalente pour la cérémonie des vœux .

Mme Le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.